



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, régulièrement **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison des Services à Thury-Harcourt LE HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Paul CHANDELIER**.

**Étaient présents** : M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, M. BRETEAU Jean-Claude, M. LAUNAY Gérard, M. PERRIN Renny, M. BAR Michel, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, M. CHANDELIER Paul, M. COLLIN Jacques, M. LAGALLE Philippe, M. LECLERC Jean-Claude, M. TENCÉ Roger, M. VERMEULEN Jean-Pierre, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, M. CROTEAU Régis, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme GOUBERT Nicole.

**Étaient absents excusés** : M. FRANÇOIS Bruno, M. BESNARD François.

**Étaient absents non excusés** : -

**Pouvoirs** : M. FRANÇOIS Bruno en faveur de M. BRETEAU Jean-Claude, M. BESNARD François en faveur de M. CROTEAU Régis.

**Secrétaires de séance** : Mme Nicole GOUBERT et Mme Patricia FIEFFÉ

---

### **INFORMATION : Quelques dates à retenir**

30 Janvier - 18h	Conférence des maires BRETTEVILLE SUR LAIZE
01 Février - 18h30	Commission Affaires Scolaires ESSON
05 Février - 18h30	CLECT salle réunion
06 Février - 17h30	Commission Equipements Sportifs - mairie URVILLE
07 Février - 18h30	Commission Périscolaire salle des mariages BRETTEVILLE SUR LAIZE
08 Février - 18h	Commission Finances salle réunion
12 Février - 18h	Commission Tourisme salle réunion
13 Février - 18h	Commission Administration générale et communication salle des élus
14-Février – 12h30	Repas avec la Région pour les maires et VP
15h	Visite du groupe scolaire ST GERMAIN LE VASSON
15h30	Réunion avec 9 autres lauréats AMI - salle des fêtes BRETTEVILLE SUR LAIZE
15 Février - 20h	Conseil Communautaire – ESSON (à confirmer)
19 Février – 18h	Commission Habitat et Transition Energétique (à confirmer)
20 Février – 20h	Réunion producteurs salle des fêtes ST OMER
13 Mars – 18h30	Conférence des Maires salle des fêtes CROISILLES
22 Mars - 18h	Bureau (lieu à définir)
12 Avril - 20h	Conseil Communautaire (lieu à définir)
16 Avril - 20h	Réunion producteurs salle communale MOULINES

**Monsieur CHANDELIER** évoque la cérémonie des Vœux qui a eu lieu la veille à Cesny Bois Halbout. Il remercie les élus et en particulier Monsieur PERRIN, maire de Cesny.

---

## DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-001 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 26 octobre 2017

Le Compte Rendu de la réunion du Bureau du 26 octobre 2017 a été transmis aux délégués.

Par mail, le 2 novembre dernier, Madame FIEFFÉ a écrit :

"Bonjour,

*Juste quelques remarques concernant le compte rendu de la réunion de bureau du 26/10/2017.*

*Point 4 – Cela aurait été judicieux de préciser que pour la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, cela été dû au contrat arrivant à terme au bout de 6 ans. Je regrette aussi, que le bureau doive voter toutes ces suppressions et créations de postes en une seule fois. Cela peut occasionner un amalgame au sein du personnel.*

*Point 6 – le texte stipule : « Il est proposé de fermer la Maison des Services du 26/12/2017 au 02/01/2018 ». Par contre, cela est bien indiqué dans la délibération : « DE FERMER LA MAISON DES SERVICES UNIQUEMENT LE 26/12/2017 ET LE 02/01/2018 ».*

*Point 20 – Nous ne savons pas si les montants « Reste à charge pour la CDC, subvention du SDEC déduite » sont HT ou TTC.  
Cordialement"*

Il est demandé s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2017.**

24 VOTANTS

24 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **INFORMATION : Administration Générale : Rapport d'activité 2017**

Le rapport d'activité des services de la CDC concernant l'année 2017 est distribué aux membres du Bureau (**annexe N°1**).  
Il est analysé service par service.

Le Président propose de l'envoyer à l'ensemble des maires.

**Monsieur COLLIN** demande que le nombre de réunions du CT et du CHSCT soit ajouté.

**Monsieur LEBLANC** regrette que les cartes d'identité aient été retirées des mairies.

**Monsieur TENCÉ** insiste sur le fait que les passeports et les CNI sont biométriques : il faut un relevé d'empreintes le jour de la demande et également le jour du retrait. Il propose que les usagers aillent en mairie s'ils ont besoin de conseil pour remplir le formulaire de demande.

**Monsieur LADAN** évoque les usagers qui ne peuvent se déplacer (EHPAD par exemple) et la possibilité d'une deuxième station biométrique sur le territoire.

**Serge MARIE** explique que les personnes âgées de la maison de retraite de Cesny Bois Halbout sont venues en bus. Un après-midi avait été bloqué pour les recevoir en rendez-vous.

**Monsieur LADAN** rappelle que les communes percevaient une indemnité pour la gestion des cartes d'identité alors que la communauté ne la perçoit pas.

**Monsieur COLLIN** estime que les chiffres du Point Info 14 sont un indicateur de l'état de notre population et de ses difficultés.

**Monsieur CROTEAU** relève le nombre de jours d'arrêt cumulé (3 408) et demande des précisions.

**Monsieur COLLIN** explique qu'en moyenne cela représente 15 jours d'arrêt par agent.

**Monsieur TENCÉ** précise que plusieurs agents sont en arrêt longue maladie et rappelle l'application du jour de carence.

**Monsieur LECLERC** ajoute qu'au SPANC il y a désormais 4 000 dossiers. Il précise que le Conseil Départemental ne subventionne plus : c'est l'Agence de l'Eau qui gère les demandes de subventions.

**Monsieur BAR** explique que 29 dossiers sont bouclés et qu'une deuxième tranche devrait s'ouvrir. Concernant le contrôle de l'existant aux termes des dix ans, il propose que ce soit évoqué en conseil communautaire : il faudra délibérer sur le contrat d'un prestataire. Il faudra administrativement pointer quelles sont les habitations qui ont été vendues ou quels dispositifs ont été réhabilités. De plus certaines communes qui avaient envisagé un assainissement collectif avaient souhaité que les habitations ne soient pas contrôlées. Depuis le projet d'assainissement collectif a été annulé et un contrôle s'impose donc.

**Monsieur CROTEAU** évoque le règlement du SPANC.

**Madame COURVAL** demande si c'est bien à la communauté que les dossiers de demande de subvention doivent être adressés.

**Monsieur BAR** confirme

**Monsieur CHANDELIER** revient sur la GEMAPI et les actions mises en place pour la lutte contre les inondations.

**Monsieur TENCÉ** explique que certains agents travaillent à la fois au service environnement et à la fois au service bâtiments.

**Monsieur CHANDELIER** remercie les agents de la communauté de communes pour leur travail.

**Monsieur COLLIN** tient également à remercier Serge MARIE.

Départ de M. BUNEL Gilles à 19h00.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-002 : Transition Energétique : Demande de subventions pose panneaux photovoltaïques école de Barbery**

**Monsieur CHANDELIER** donne lecture de la délibération suivante.

Le programme de travaux photovoltaïques de l'école de Barbery s'élève à 55 232.20 € HT, conformément à la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017. Ces travaux peuvent s'inscrire dans le cadre de l'AMI 100% EnR et pourraient être financés par la Région à hauteur de 30 000 € HT maximum avec un temps de retour de sept ans.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de la Région.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS AUPRES DE LA RÉGION.**

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Monsieur TENCÉ** demande comment ça se passe si un incendie se déclare dans une école au niveau de ces panneaux.

**Monsieur BRETEAU** confirme que la CDC est assurée.

**Monsieur LAGALLE** évoque le cas d'un incendie d'une habitation dont le toit était recouvert de panneaux photovoltaïques. Les pompiers avaient alors expliqué que, si l'incendie se propage au niveau des panneaux, alors leur intervention doit être arrêtée car ils ne peuvent pas l'isoler.

Les élus en débattent et s'inquiètent.

**Monsieur BRETEAU** confirme qu'une évolution technique avec un onduleur pour chaque panneau serait la solution.

**Serge MARIE** propose un rendez-vous avec le cabinet d'assurance.

**Monsieur LADAN** indique que l'assurance des panneaux est indépendante de l'assurance des bâtiments. Il insiste sur les déclarations faites au cabinet d'assurance.

**Monsieur CROTEAU** évoque les prescriptions techniques liées à l'inclinaison, notamment pour le vent.

**Monsieur BRETEAU** revient sur les contrôles de sécurité, sur l'origine des pièces et leur assemblage.

**Monsieur CHANDELIER** conclut en insistant sur le contrat d'assurance qui demande une grande vigilance.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-003 : Tourisme : Convention de gestion et d'entretien pour l'aménagement des sentiers des rochers de la Houle**

**Monsieur VANRYCKEGHEM** présente la délibération suivante.

Lors du dernier comité de gestion du site des rochers de la Houle, Espace Naturel Sensible départemental (propriétaire et gestionnaire), les représentants de certaines communes ont informé l'assemblée des problèmes récurrents des dégradations et nuisances provoquées par la fréquentation du site par les quads et les motos.

Pour la sécurité des randonneurs, le Département propose de prendre en charge la mise en place d'équipements (barrières ou chicanes) sur emprise communale dans le cadre de l'espace naturel sensible des rochers de la Houle, sous réserve que la communauté de communes prenne en charge l'entretien de ces équipements.

**Madame COURVAL** évoque le courrier reçu en mairie.

**Monsieur CHANDELIER** confirme que la commune doit poser un panneau expliquant que le maire a pris un arrêté.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau proposent que l'entretien de ces installations soit pris en charge par la CDC, et que le remplacement et le renouvellement restent à la charge du Département. La rédaction de la convention devra être revue.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CETTE PROPOSITION.**

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Monsieur VANRYCKEGHEM** ajoute qu'il manque des délibérations pour les circuits qualité.

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-004 : Enfance Jeunesse : PV de transfert local RAM avec commune LE HOM**

**Monsieur LEHUGEUR** donne lecture de la délibération suivante.

Dans le cadre du transfert de la compétence RAM, il y a lieu de transférer les biens mobiliers et immobiliers liés à cette activité (**PV et plan : annexe N°2**).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le procès-verbal de transfert du local RAM avec la commune LE HOM.

**Monsieur LAGALLE** précise que la commune de LE HOM a fini de payer l'emprunt lié à ce bâtiment.

**Monsieur LEHUGEUR** revient sur l'inventaire définitif du matériel qui est en cours. Il précise que l'ensemble immobilier représente 70m<sup>2</sup> + la cour.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **VALIDE LE TRANSFERT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS LIÉS A LA COMPÉTENCE RAM**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER LE PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DU LOCAL RAM AVEC LA COMMUNE LE HOM.**

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-005 : Equipements Sportifs : Nouveau montant SDEC éclairage gymnase Saint Sylvain**

**Monsieur LEHUGEUR** présente cette délibération.

Dans le cadre de la construction du gymnase de Saint Sylvain, des travaux d'éclairage sont prévus.

Le SDEC a fait une proposition à hauteur de 40 102.72 € HT.

Il est proposé de donner notre accord pour la réalisation du projet ci-dessus référencé (prévu dans l'opération globale) et pour ses conditions d'exécution, à savoir :

- la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- la contribution de la communauté et de la commune de St Sylvain s'élève à la somme de 25 383.72 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE
- les collectivités s'engagent à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :

- en section de fonctionnement, par fonds de concours, compte 6554

*le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.*

- les collectivités prennent note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Il est rappelé que le fonctionnement (maintenance et coût de l'électricité) est pris en charge par la commune de Saint Sylvain, conformément à la délibération du Bureau du 31 août 2017 N°2017.08.31.17. Notre CDC prend en charge les 8/18ème de la somme concernant l'installation des huit candélabres, soit un montant de 11 281.65 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE DOSSIER.**

22 VOTANTS (*Monsieur LAGALLE ne prend pas part au vote*)

22 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

**Monsieur LEHUGEUR** précise qu'il s'agit de prix net car le SDEC récupère la TVA.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2018-006 : OM : Choix des prestataires pour la reprise des matériaux issus du tri des collectes sélectives**

**Monsieur LADAN** présente cette délibération. Il rappelle l'appel d'offres de 2017.

Depuis l'envoi de notre convocation, il s'avère que la société CITÉO nous a demandé de prendre une délibération le plus rapidement possible concernant les filières de tri sélectif.

Il est proposé d'ajouter cette délibération à notre ordre du jour. Les élus acceptent

Par délibérations n°2017.12.21.18 et 2017.12.21.27, le Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 a approuvé la signature des contrats dit "Barème F" avec l'Eco-Organisme CITEO Emballages et CITEO Papiers pour une durée de 5 ans. La mise en place du Barème F nécessite la signature d'un contrat de reprise par matériaux.

Une consultation auprès de différents repreneurs a été effectuée. Huit sociétés ont répondu (**voir le tableau de comparaison : annexe N°3**).

Après analyse, il est proposé de retenir :

- la Société VEOLIA pour les papiers-cartons non complexés (sorte 5.02 et sorte 1.05), les papiers-cartons complexés, les plastiques (PEHD, PET clair, PET foncé), l'acier et l'aluminium
- la Société UPM Chapelle d'Arblay pour les papiers JRM
- la Société OI Manufacturing France pour le verre.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer les contrats de reprise correspondants.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

**- RETIENT**

- **LA SOCIÉTÉ VÉOLIA POUR LES PAPIERS-CARTONS NON COMPLEXÉS (SORTE 5.02 ET SORTE 1.05), LES PAPIERS-CARTONS COMPLEXÉS, LES PLASTIQUES (PEHD, PET CLAIR, PET FONCE), L'ACIER ET L'ALUMINIUM**
- **LA SOCIÉTÉ UPM CHAPELLE D'ARBLAY POUR LES PAPIERS JRM**
- **LA SOCIÉTÉ OI MANUFACTURING FRANCE POUR LE VERRE.**

**- AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER LES CONTRATS DE REPRISE CORRESPONDANTS.**

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**QUESTIONS DIVERSES**

- Visite du Président Hervé MORIN le 14 février prochain. Il découvrira la Suisse Normande, St Germain le Vasson et Bretteville sur Laize.
  - Projet de cuisine centrale porté par le Syndicat Intercommunal Scolaire.
  - Maintien en zone défavorisée (indemnités compensatoires de handicap naturel) ou déclassement du Val d'Orne? Attente de la décision le 26 janvier. Ce point pourra être évoqué lors du prochain conseil communautaire.
  - Dépôt des dossiers DETR le 19 mars (un retour en juin). Le Président donne la liste des dossiers de la CDC.
- 

Fin de la séance à 20h.